



Communiqué de presse

Paris, le 28 avril 2021,

**Les CCI demandent la réouverture rapide de tous les commerces grâce à l'utilisation des autotests supervisés.**

À l'heure où la Haute autorité de santé lève la limite d'âge pour l'utilisation des tests antigéniques sur prélèvement nasal, dont les autotests, CCI France, tête de réseau des Chambres de commerce et d'industrie, suggère au Gouvernement de planifier dès à présent la réouverture de tous les commerces au plus tard le 10 mai, grâce à un plan d'utilisation massive des autotests supervisés, et cela en complément de la poursuite des vaccinations.

*« Alors que le mois de mai, avec le week-end de l'Ascension et la fête des mères, représente habituellement un chiffre d'affaires important pour les commerçants, nous demandons, qu'en complément des protocoles déjà bien assimilés par les professionnels, que l'utilisation des autotests supervisés soit intégrée dans la stratégie française de lutte contre la propagation de la COVID -19, afin de lever nombre de restrictions et permettre une réouverture rapide de tous nos commerces »* indique Pierre Goguet, président de CCI France.

Ces moyens qui ont fait leurs preuves en Allemagne et au Royaume-Uni, pourraient également être utilisés sur notre territoire. Ils constituent une réponse adaptée pour redonner de la confiance aux commerçants et aux clients. Ils peuvent également être utilisés dans toutes les entreprises pour rassurer le chef d'entreprise et ses collaborateurs.

*« Le réseau des CCI est résolument engagé pour que tous les dispositifs efficaces soient mis en œuvre en France pour une réouverture rapide de tous nos commerces, poumon économique vitale de nos villes et villages »,* conclut Pierre Goguet.

---

**Contact presse CCI France : Françoise Fraysse T.01.44.45.37.16 – 06.79.94.59.90. [f.fraysse@ccifrance.fr](mailto:f.fraysse@ccifrance.fr)**

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 125 chambres locales, régionales, et des DOM-COM. CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européens. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. [www.cci.fr](http://www.cci.fr)  
8-10 rue Pierre Brossolette – CS 90166 – 92309 Levallois-Perret Cedex T. 01 44 45 37 00 [www.cci.fr](http://www.cci.fr)